Nations Unies S/PV.6584



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6584e séance

Lundi 18 juillet 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/387)

11-41824 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/387)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Choi Young-jin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/387, qui contient le vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Choi Young-jin.

M. Choi (*parle en anglais*) : Le peuple ivoirien a fait montre d'une détermination sans faille au cours de la crise postélectorale. Avec l'aide de la communauté internationale, un chapitre douloureux de l'histoire de la Côte d'Ivoire vient à présent de se refermer. Parallèlement, un nouveau chapitre, s'est ouvert, rempli de défis multiples.

Le Gouvernement de M. Ouattara et la communauté internationale voient heureusement s'ouvrir de nouvelles perspectives. Des efforts sont en cours actuellement en ce qui concerne les quatre grands tâches à accomplir au sortir de cette crise : le rétablissement de l'ordre public; la réconciliation nationale; la tenue d'élections législatives; et le relèvement économique.

Premièrement, le rétablissement de l'ordre public est d'une importance primordiale dans le sud du pays. Actuellement, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire se chargent des questions de sécurité, avec un peu d'aide de la gendarmerie et de la police. Bien que des problèmes subsistent dans le district de Yopougon à Abidjan, ainsi que dans la partie occidentale du pays, dans l'ensemble, les anciens éléments armés et partisans de Gbagbo ne devraient pas dresser d'obstacle significatif devant les forces chargées du maintien de l'ordre public.

Deuxièmement, la réconciliation nationale, quant à elle, peut tirer parti d'une tradition politique ivoirienne profondément ancrée de tolérance, de non-violence et de compromis. La nomination du Président de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, et la déconfiture des partisans de M. Gbagbo sont de bon augure pour réconciliation du pays.

Troisièmement, les élections législatives sont prévues d'ici la fin de l'année. Les préparatifs ont commencé alors que le Président de la Commission électorale indépendante, M. Youssouf Bakayoko, entamait son travail à la fin du mois dernier. Cependant, comme les différents protagonistes, en Côte d'Ivoire, ont arrêté un plan quelque peu ambitieux pour les élections législatives, avec l'augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée nationale et l'inscription sur les listes électorales des personnes ayant désormais atteint l'âge de la majorité, un engagement énergique de la l'organe de gestion des élections est nécessaire si l'on veut relever le défi de l'organisation des élections avant la fin de l'année. Il va sans dire que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est toujours prête à aider, aux côtés de la communauté internationale, la Commission électorale.

Quatrièmement, concernant le relèvement économique du pays, en dépit de quelques préoccupations, la plupart des experts fondent leurs prévisions optimistes de reprise économique positive en Côte d'Ivoire sur l'ingéniosité des Ivoiriens, la robustesse fondamentale du secteur agricole ivoirien et la volonté de la communauté internationale, y compris des institutions de Bretton Woods, de coopérer avec le Gouvernement Ouattara.

Tous les efforts ainsi déployés concernant ces quatre tâches semblent aller dans la bonne direction. Toutefois, un rétablissement rapide de l'ordre public à travers tout le pays est nécessaire pour que les autres activités soient menées à bien. Pour ce faire, il convient d'avoir une vision très claire de la structure de sécurité nationale, y compris de la structure de commandement et de contrôle, que l'on veut mettre en place. Cela permettrait de déployer efficacement les

forces de police et de gendarmerie à travers tout le pays, et partant, de renvoyer les militaires dans leurs casernes.

Les autorités ivoiriennes font de leur mieux pour accélérer le rétablissement de l'ordre dans tout le pays. La nomination, le 7 juillet, de l'ensemble des commandants en chef des composantes de sécurité ivoiriennes, à savoir de l'armée, de la gendarmerie et de la police, s'est avéré à cet égard un signe plutôt encourageant.

Pour accompagner le Gouvernement ivoirien, l'ONUCI a pris deux mesures de sauvegarde dans la partie occidentale du pays, où l'on constate un certain manque de sécurité.

La première mesure porte sur la création de huit nouveaux camps militaires de l'ONUCI dans l'ouest, dont quatre dans la zone frontalière avec le Libéria. L'ONUCI s'est en outre attelée à la mise sur pied d'un camp militaire à Aboisso, le long de l'axe routier Abidjan-Accra, en raison de la présence d'anciens partisans de M. Gbagbo au Ghana. L'ONUCI a l'intention d'achever ce projet avant la fin du mois. Une fois terminés, les neuf camps militaires recevront des renforts du personnel civil de l'ONUCI spécialisé dans les droits de l'homme, l'état de droit, les affaires civiles, la protection des enfants, l'égalité entre les sexes et le VIH/sida, qui collaboreront à cet égard avec leurs collègues de l'équipe de pays des Nations Unies.

La deuxième mesure de sauvegarde porte sur la remise en état et l'équipement d'un certain nombre de préfectures et de sous-préfectures de l'ouest du pays. L'ONUCI a procédé à des consultations avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour que le Fonds pour la consolidation de la paix finance le projet à hauteur d'environ 5 millions de dollars.

Nous sommes confiants, puisque le Président Ouattara et son équipe, qui ont fait preuve d'un sang-froid et d'une patience remarquables pendant la crise, travaillent jour et nuit afin de relever avec succès les défis de sortie de crise, dans l'intérêt du peuple ivoirien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Choi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Je voudrais d'entrée de jeu vous présenter, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. La délégation ivoirienne se réjouit de prendre part à ce débat sur la situation en Côte d'Ivoire, qui témoigne de tout l'intérêt que la communauté internationale accorde à mon pays. Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de l'excellent rapport publié sous la cote S/2011/387, qui sert de document de base à nos discussions.

L'investiture solennelle, le 21 mai 2011, à Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, qui l'installe officiellement dans la plénitude de ses fonctions de Président de la République de Côte d'Ivoire, marque le retour formel de l'ordre constitutionnel en Côte d'Ivoire après 10 années de crise militaro-sociopolitique et cinq mois de crise postélectorale, dont le bilan humain est estimé à 3 000 morts, et qui s'est achevée par l'arrestation de l'ancien Président qui refusait obstinément de quitter pacifiquement le pouvoir qu'il avait perdu par les urnes.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire retrouve progressivement le chemin d'une vie normale. Un nouveau Gouvernement a été formé qui inclut toutes les forces politiques, à l'exception du Front populaire ivoirien, l'ancien parti au pouvoir, qui a refusé d'en faire partie. Ce Gouvernement s'est tout de suite mis au travail en mettant l'accent sur la recherche de l'efficacité. Ainsi, il a, au cours d'un séminaire gouvernemental tenu les 5 et 6 juillet derniers sous la présidence du chef de l'État lui-même, défini son cadre d'action, qui se déploie autour de 14 axes stratégiques, qui sont autant de défis. Ce programme, appelé Programme présidentiel d'urgence, intègre dans une matrice principale les actions sectorielles à court terme – pour les six mois à venir – de chacun des ministères du Gouvernement en vue d'apporter des réponses et solutions optimales aux besoins immédiats des populations qui n'ont été que trop meurtries par ces années de crise.

L'évaluation de la situation générale dans le pays faite par le Gouvernement et les évaluations faites par différentes missions de l'ONU et de nos partenaires convergent toutes vers cette évidence, à savoir que de nombreux défis se dressent devant nous et exigent d'être surmontés rapidement au risque de perdre l'élan de la normalisation actuellement en cours. Des progrès devront être accomplis sur les fronts suivants : stabilisation de la situation sécuritaire; désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR); réforme du

secteur de la sécurité; réconciliation nationale; situation humanitaire; situation des droits de l'homme; organisation des élections; et relance économique.

S'agissant de la stabilisation de la situation sécuritaire, d'une manière générale, l'on peut se réjouir de progrès réels constatés, notamment en ce qui concerne le démantèlement de tous les points de contrôle anarchiques, la reprise du service à 100 % par la police et la gendarmerie, quoiqu'en butte à de nombreux problèmes d'équipement et de matériel, et la multiplication des patrouilles mixtes incluant les forces de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui rassure les populations.

Toutefois, et malgré ces progrès, de sérieuses préoccupations demeurent s'agissant de la situation dans la région ouest du pays, principalement la zone frontalière du Liberia, où l'on enregistre des activités de miliciens et mercenaires associés aux anciennes Forces de défense et de sécurité pro-Gbagbo. À cet égard, ma délégation salue la décision prise par le Conseil dans le cadre de la résolution 1992 (2011), qui proroge au 30 septembre 2011 le redéploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria à l'ONUCI de trois hélicoptères armés avec leurs équipages. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de se réjouir du sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano, qui s'est déroulé hier à Monrovia et qui a réuni les Présidents Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire, Ellen Johnson-Shirleaf du Libéria et Alpha Condé de la Guinée. Les chefs d'État ont réaffirmé leur volonté de coopérer plus étroitement en vue du renforcement de la paix et de la sécurité dans leur sous-région. Par conséquent, ma délégation souhaite un appui renforcé de l'ONUCI et de la Force Licorne aux efforts de stabilisation de la situation sécuritaire engagée par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), tant il est vrai que la parfaite maîtrise de la situation sécuritaire conditionnera le succès de la réalisation des autres objectifs concourant à la normalisation de la situation générale.

Concernant le programme de DDR, la réunification de l'armée dans le cadre unique de la nouvelle armée, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, est devenue maintenant réalité. Un atelier avait été organisé en vue d'inculquer aux cadres et aux soldats de la nouvelle armée les valeurs d'unité, de cohésion, de moralité républicaine et les principes du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous attendons d'autres apports de cette nature afin d'instaurer au sein de notre armée une véritable culture du droit international humanitaire et le respect des droits de l'homme. On a noté l'intégration de 11 000 éléments dans la nouvelle armée, dont 8 700 éléments issus des ex-Forces armées des Forces nouvelles, conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, et de 2 300 éléments associés aux FRCI.

S'agissant du désarmement, en raison de la complexité du processus, les progrès semblent lents. Cependant, l'ONUCI continue d'encourager la remise volontaire des armes détenues par les personnes non autorisées. Ainsi, nous avons vu avec beaucoup de satisfaction, le 15 juillet dernier à Yopougon, une centaine de personnes remettre des armes légères, grenades et munitions à l'ONUCI dans le cadre d'une opération pilotée par la Division désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission. Ma délégation souhaite par conséquent un appui continu de l'ONUCI et de nos partenaires au programme de DDR, et certainement, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/387), à la mise au point d'un nouveau programme de DDR adapté à la nouvelle situation.

Concernant la réforme du secteur de la sécurité, s'agissant du maintien de l'ordre, le manque d'équipement d'intervention, notamment les armes de poing, affecte sérieusement l'efficacité de la police et de la gendarmerie qui, comme je le rappelle, a repris le service à 100 %. L'arsenal total pour toutes les unités de maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire en armes de poing indique le chiffre ridicule de 15 pistolets. C'est pourquoi ma délégation sollicite la compréhension du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant les dérogations qui seront formulées conformément au paragraphe 8 e) de cette résolution, pour autoriser l'importation de pistolets afin d'équiper les personnels de la police et de la gendarmerie nationales. Dans la même logique, nous demandons au Département des opérations de maintien de la paix d'accélérer la rétrocession au Ministère de l'intérieur des armes collectées par l'ONUCI et issues de stocks d'armes ivoiriens. Il reste entendu que cette rétrocession doit s'inscrire dans le cadre d'un plan cohérent prenant en compte l'enregistrement et le marquage de ces armes.

La situation des infrastructures physiques judiciaires fait l'objet de sérieuses préoccupations. Sur 37 tribunaux, 17 ont été saccagés, et sur 33 prisons, 23 ont été vandalisées. C'est pourquoi ma délégation s'inscrit tout à fait dans l'esprit de la recommandation faite dans le rapport tendant à ce que l'on appuie la

mise au point et en œuvre d'un programme commun pluriannuel d'aide au secteur de la justice afin de renforcer les services de police, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire et d'améliorer l'accès à la justice en Côte d'Ivoire, ainsi que le relèvement initial d'urgence des infrastructures pertinentes et la fourniture d'équipements, compte tenu de l'assistance qu'apporteront d'autres partenaires dans ces domaines.

S'agissant de la réconciliation nationale, là également, les choses se mettent progressivement en place. Le cadre organique de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a été fixé par un décret pris en Conseil des ministres. Le Président de la Commission, l'ancien Premier Ministre Charles Konan Banny, entreprend d'intenses consultations au niveau de toutes les couches socioprofessionnelles et même ethniques. À cet égard, il m'a été donné d'être témoin, samedi dernier à Abidjan, d'une rencontre qu'il a eue avec les chefs traditionnels de la région d'origine de l'ex-Président Gbagbo. J'ai pu moi-même échanger avec eux, et ils ont exprimé leur confiance en la personne de M. Banny et leur optimisme quant au processus de réconciliation, qui selon eux commence déjà à instaurer un facteur d'apaisement des tensions dans leur région.

Pour M. Banny, il est important que les populations ivoiriennes elles-mêmes s'approprient ce processus en y intégrant leurs sensibilités et nos valeurs traditionnelles communes. C'est pourquoi il estime qu'après toutes les consultations nécessaires, il y aura l'observation d'un grand deuil pour honorer la mémoire de tous les disparus. Ce deuil, qui sollicitera les apports de la tradition, préparera en quelque sorte le terrain pour le rendre propice à la vérité dans le dialogue. Cependant, le Président de la Commission n'a pas minimisé les difficultés qui se profilent et qui concernent la disponibilité des moyens, surtout financiers, pour le succès d'une entreprise d'une telle envergure. La Commission effectuera des missions d'information en Afrique du Sud, au Maroc et au Rwanda pour s'inspirer de leur expérience. Ma délégation souhaite l'appui de l'ONUCI et des partenaires à la Commission Dialogue, vérité et réconciliation en termes d'expertise, de moyens financiers, de renforcement des capacités, de conception d'un plan de communication et de son financement, ainsi que de tout autre appui pertinent.

S'agissant de la situation humanitaire, sur les 200 000 personnes déplacées ou réfugiées, 60 000 ont regagné leur lieu d'habitation habituel. Il reste encore quelque 140 000 personnes qui sont principalement dans des camps de réfugiés à la frontière du Libéria. Le rythme des retours est lent par manque de moyens suffisants face à l'ampleur des besoins. Parfois, on a recours à des initiatives privées individuelles pour rapatrier des groupes entiers de personnes. Ainsi, le Ministre du commerce, M. Banzio, qui est originaire de la région frontalière du Libéria, a dû organiser par ses propres moyens le rapatriement en Côte d'Ivoire de 5 000 réfugiés. Ma délégation souhaite un accroissement substantiel de l'assistance internationale aux réfugiés ivoiriens et souscrit à la recommandation figurant au rapport, qui indique la nécessité de l'appui à la mise en place d'une structure nationale de coordination de l'action humanitaire, qui veillera notamment à assurer l'unité d'évaluation des besoins, l'unité de conception du déploiement des humanitaires, et enfin l'unité du suivi et de l'évaluation des actions sur le terrain.

En ce qui concerne l'aspect sanitaire, ma délégation rappelle au Conseil que le Président Ouattara avait, au plus fort de la crise, lancé un programme de soins de santé gratuits pour les couches les plus défavorisées, notamment les femmes et les enfants. Ce programme fonctionne depuis le mois de mars 2011 et coûte au Gouvernement la somme de 10 millions de dollars par mois, soit 4,1 milliards de francs CFA par mois. Ce programme sera relayé plus tard par un système de couverture médicale autoentretenu. Pour l'heure, et du haut de cette tribune, je lance un appel pressant à tous les partenaires pour qu'ils appuient ce programme qui participe de la lutte contre la pauvreté, et j'invite les organismes de charité et les grandes fondations philanthropiques à appuyer cette initiative.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, il faut savoir qu'en Côte d'Ivoire, elle puise ses racines dans la réalité de la culture de l'impunité qui a marqué les 10 années au pouvoir du régime de l'ex-président Gbagbo. Il est tout de même important de rappeler que c'était sous ce régime que des manifestantes, arrêtées et détenues en octobre 2000 dans les locaux de l'École de police, ont été violées par les forces de l'ordre. Une très haute personnalité du régime avait fait à cette occasion ce commentaire dénué de toute compassion et resté tristement célèbre dans la mémoire collective des Ivoiriens, et je cite : « Elles n'avaient pas à aller manifester ».

C'était sous ce régime également qu'un célèbre journaliste étranger a été abattu publiquement et de

sang froid par un policier, et que ce policier est célébré en héros, avec un club de soutien arborant des t-shirts à son effigie. Je rappelle également que c'est sous ce régime qu'un journaliste d'investigation enquêtant sur la filière café-cacao, a été porté disparu. Il n'est toujours pas retrouvé et a été aperçu pour la dernière fois en compagnie d'un collaborateur de l'ex-Première Dame.

Ainsi donc pour ce régime, toutes les atrocités et les violations massives des droits de l'homme dont furent pendant 10 ans victimes les populations vivant en Côte d'Ivoire étaient dans l'ordre normal des choses. On peut comprendre aisément pourquoi, en cinq mois de crise postélectorale en Côte d'Ivoire, on a pu avoir 3 000 victimes.

Je voudrais signaler et réaffirmer ici que le Président Ouattara et son gouvernement héritent d'un État de non-droit et d'impunité où tout est à reconstruire. C'est le sens de la création du Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques au sein du Gouvernement actuel, dont les objectifs sont de quatre ordres : premièrement, rendre la pratique dans le secteur sécuritaire conforme aux standards internationaux; deuxièmement, faire du respect des droits de l'homme et des libertés publiques un devoir civique, inculquer la culture du pardon afin de permettre aux déplacés internes et aux réfugiés de retourner dans leur zone de résidence habituelle; troisièmement, rendre plus accessible l'assistance judiciaire prévue par le Code de procédure civile ivoirien; et quatrièmement, rendre la législation nationale conforme aux standards internationaux.

S'agissant des conditions de détention des personnalités politiques de l'ancien régime assignées à résidence, je puis assurer le Conseil qu'elles ne font l'objet d'aucun traitement inhumain ou dégradant. Je suis rentré de Côte d'Ivoire samedi dernier, après un séjour de deux semaines au cours duquel j'ai rencontré le Ministre de la justice, le Ministre des droits de l'homme et le Ministre de l'intérieur. Les allégations qui sont avancées ne s'appuient sur aucune preuve valide et irréfutable. Du reste, le Ministre des droits de l'homme s'est rendu sur un lieu de détention au moment où je quittais la Côte d'Ivoire.

Je saisis encore une fois cette occasion pour réaffirmer la détermination du Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, à œuvrer résolument pour la culture du respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, pour l'émergence et la consolidation de l'état de droit dans la transparence, afin de conduire à la fin de l'impunité. Ma délégation souhaite par conséquent que les efforts du Gouvernement en faveur de la promotion d'une culture du respect des droits de l'homme soient substantiellement appuyés par l'ONUCI.

S'agissant des élections législatives, il est question ici d'engager le second volet du processus électoral, notamment les élections législatives telles que prévues par l'Accord politique de Ouagadougou. À cet égard, mon gouvernement souhaite bénéficier du soutien et de l'appui logistique et technique de l'ONUCI. Le processus électoral formant un tout, ma délégation demande que le rôle de certification de l'ONU soit maintenu en tenant compte, bien entendu, des spécificités de l'élection législative. Il n'y a pas de raison qu'un processus qui a fait ses preuves et qui a permis l'affirmation du respect du peuple ne soit pas maintenu. Nous insistons donc à nouveau sur le maintien de la certification par l'ONUCI.

Par ailleurs, concernant la Commission électorale indépendante, sa composition s'adaptera bien entendu aux récents changements survenus. Le Gouvernement souhaite qu'il demeure toujours représentatif et inclusif pour garantir la crédibilité du processus. Nous demandons que l'ONUCI appuie, comme elle l'a fait lors des deux tours de l'élection présidentielle, toutes les phases du processus électoral.

S'agissant de la situation économique, l'économie de la Côte d'Ivoire a été malmenée par la crise postélectorale. Cependant, en raison de ses fondamentaux qui demeurent solides, elle présente un potentiel de relance qui ne demande qu'à se concrétiser avec le début des travaux de reconstruction. Mais à court terme, la création d'emplois générateurs de revenus, surtout pour les jeunes et les femmes, s'avère indispensable pour assurer une transition harmonieuse avant le démarrage de gros projets agro-industriels et d'infrastructure porteurs de forte croissance. Ma délégation souhaite l'accroissement des fonds de l'ONUCI au titre des projets à effet rapide pour permettre la stabilité de cette transition.

En conclusion, c'est dans cette perspective de voir le processus de paix se consolider que mon gouvernement accueille favorablement la plupart des recommandations pertinentes contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général. Ce rapport souligne l'impérieuse nécessité pour la communauté internationale de continuer à assister la Côte d'Ivoire.

Il faut éviter que des obstacles viennent remettre en cause tous nos efforts et nos acquis obtenus souvent au prix fort.

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée à Abidjan avant mon retour ici, le Président de la République Alassane Ouattara a tenu à ce que je transmette au Conseil les attentes de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'ONUCI et de la Force Licorne pour les 12 prochains mois. La Côte d'Ivoire a besoin d'une opération de maintien de la paix importante et robuste pour consolider cette paix retrouvée mais fragile.

La Côte d'Ivoire fera tout pour avoir ses propres capacités lui permettant d'assurer pleinement sa sécurité, et ce, dans les meilleurs délais possibles. Mais pour l'instant, force est de reconnaître qu'elle ne saurait se passer du soutien des Nations Unies. C'est dire que la nécessité de prolonger le mandat de l'ONUCI et de la Force Licorne s'impose. Il s'agit d'une assistance et d'un appui indispensables dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs que le Gouvernement s'est assignés pour remettre le pays sur les rails du progrès d'ici aux 12 prochains mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.